

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 janvier 2026



Municipalité du Village de Massueville

Mardi le 6 janvier 2025

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le mardi 6 janvier 2025 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire, Richard Gauthier, et les conseillers Louis Fillion, Jessica Lambert, Debra Millington, Pierre Michaud, Roger Bécharé et Michael Lusignan;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Richard Gauthier.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 et de son suivi;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 et de son suivi;
5. Documents déposés et correspondance;
6. Période de questions;
7. Rapport du maire;
8. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
 - 8.1 Suivi des différents comités s'il y a lieu;
9. **RÈGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
 - 9.1 Avis de motion pour établissement des taux de taxes, les tarifs 2026 et les conditions de leur perception;
 - 9.2 Avis de motion - Adoption du règlement 267-26-03 modifiant le règlement 267-19-02 ayant pour objet de fixer les taux admissibles pour la compensation des services municipaux;
 - 9.3 Avis de motion - Projet de Règlement numéro 499-26 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments;

10. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

- 11.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment;

12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

- 12.1 Rapport de l'inspecteur municipal;
- 12.2 Rapport du directeur général et greffier-trésorier portant sur la résolution 2025-12-510 et les effets de son suivi - fuite d'eau;
- 12.3 Rapport du directeur général et greffier-trésorier portant sur la résolution 2025-12-510 et les effets de son suivi - volume d'eau;

13. ADMINISTRATION

- 13.1 Autorisation du paiement des dépenses restantes du mois de décembre 2025 et des dépenses du mois de janvier 2026;
- 13.2 Traitement des élus et ajustement de la rémunération des employés municipaux - Exercice financier 2026;
- 13.3 Rapport d'approbation - Budget 2026, Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel;

**PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 janvier 2026**



- 13.4 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- 13.5 Société de transport collectif Pierre-De Saurel – Avis public, grille tarifaire 2026;
- 13.6 Octroi du contrat pour la tonte du gazon 2026 à la bibliothèque;
- 13.7 Résolution concernant l'adoption de la mise à jour de l'identité visuelle de la Municipalité de Massueville;
- 13.8 Journées de la persévérance scolaire;
- 14. Période de questions;
- 15. Affaires nouvelles;
- 16. Questions diverses;
- 17. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Richard Gauthier, ouvre la séance ordinaire à 19h30.

Rés. 2026-01-530

2. Adoption de l'ordre du jour (c. c.)

Sur proposition du conseiller Michael Lusignan;
Appuyée par la conseillère Debra Millington;
IL EST RÉSOLU

D'ajouter à l'ordre du jour le point 9.3 – Avis de motion – Projet de Règlement numéro 499-26 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments;

D'adopter l'ordre du jour tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-01-531

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 et de son suivi

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 1^{er} décembre 2025, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition de la conseillère Jessica Lambert;
Appuyée par le conseiller Roger Béchard;

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 1^{er} décembre 2025 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-01-532

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 et de son suivi

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 17 décembre 2025, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition du conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 janvier 2026



IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6. Documents déposés et correspondance

Municipalité de Massueville – Projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025; (Point 3 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025; (Point 4 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Rapport du mois de décembre 2025 de l'inspecteur en bâtiment; (Point 11.1 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Rapport du mois de décembre 2025 de l'inspecteur municipal; (Point 12.1 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Rapport du directeur général et greffier-trésorier – suivi de la résolution 2025-12-510; (points 12.2 et 12.3 Ordre du jour)

Municipalité de Massueville – Traitement des élus et ajustement de la rémunération des employés municipaux – Exercice financier 2026; (Point 13.2)

Office d'habitation Pierre-De Saurel – Budget révisé 2026; Point (13.3)

Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil; (Point 13.4)

STC – Grille tarifaire 2026; (Point 13.5)

Municipalité de Saint-Aimé – Tonte de Gazon – Bibliothèque, été 2026; (Point 13.7)

Pôle Réussite Montérégie – Journées de la persévérance scolaire; (point 13.8)

Correspondance disponible pour consultation:

C-1 Fondation du Cégep Sorel-Tracy – Rapport annuel 2024-2025

C-2 Régie Aqueduc Richelieu Centre – Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025

7. Période de questions

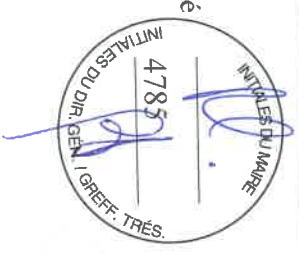
Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance. Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

8. Rapport du maire

Bonjour chères voisines et chers voisins,

L'année 2025 aura été mouvementée et remplie de chantiers que nous avons su terminer, sauf exceptions. L'année 2026 en sera une de réflexion sur notre position en tant que municipalité et sur tous les services en place pour vous. Notre Municipalité, force est de l'admettre, subit les contrecoups de la hausse des prix. Que ce soit pour

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 janvier 2026



mettre sur pied des projets, pour les services déjà en place et ceux à venir ou simplement l'achat d'équipements, nous devons donc prendre des décisions difficiles, mais nécessaires. Nous comptons sur votre appui, votre présence et vos idées, afin de prendre ces décisions dans le meilleur intérêt de la municipalité.

Les deux dernières semaines auront été bénéfiques pour moi, car j'ai eu le temps de passer du temps de qualité avec ma famille, sans oublier de prendre le temps de me reposer, un peu.

N'hésitez pas à me contacter par courriel ou par téléphone, je ferai tout en mon pouvoir pour vous aider si nécessaire et dans la mesure du possible, bien évidemment.

Je vous souhaite donc une belle et heureuse année 2026, à chacun de vous, de nous.

Richard Gauthier, maire

8. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

8.1 Suivi des différents comités

Les membres du Conseil résument les différents développements survenus dans chacun des comités au cours du mois de décembre 2025.

9. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

Rés. 2026-01-533

9.1 Avis de motion pour établissement des taux de taxes, les tarifs 2026 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Massueville doit procéder à l'adoption de son budget 2026 par règlement pour fixer les différents taux de taxes, les tarifs pour les services et les différentes compensations et autres modalités;

ATTENDU QUE l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion donné en séance par un membre du conseil;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Debra Millington donne avis qu'un projet de règlement modifiant le règlement 486-26 établissant les taux de taxes et les tarifs 2026 de la Municipalité du Village de Massueville et les conditions de leur perception sera adopté à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-01-534

9.2 Avis de motion- Adoption du règlement 267-26-03 modifiant le règlement 267-19-02 avant pour objet de fixer les taux admissibles pour la compensation des services municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Massueville doit procéder à l'adoption de son budget par règlement pour fixer les différents taux de taxes, les tarifs pour les services et les différentes compensations et autres modalités;

ATTENDU QUE l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion donné en séance par un membre du conseil;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 janvier 2026



EN CONSÉQUENCE, la conseillère Jessica Lambert donne avis qu'un projet de règlement modifiant le règlement 267-19-02 ayant pour objet de fixer les taux admissibles pour la compensation des services municipaux sera adopté à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-01-535

9.3 Avis de motion – Projet de Règlement numéro 499-26 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

ATTENDU que le conseil juge important de maintenir une qualité du cadre bâti, non seulement pour les immeubles patrimoniaux, mais également pour l'ensemble des bâtiments principaux qui sont situés dans son périmètre urbain;

ATTENDU qu'une qualité des bâtiments favorise, notamment, le maintien de la valeur des propriétés et un milieu de vie agréable et sécuritaire;

ATTENDU les articles 145.41 à 145.41.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) qui oblige la Municipalité à maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, un tel règlement devant être adopté au plus tard le 1^{er} avril 2026, et ce, suivant le 2^e alinéa de l'article 137 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, chapitre 10);

ATTENDU QUE l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion donné en séance par un membre du conseil;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Louis Fillion donne avis qu'un projet de règlement 499-26 sera adopté à une séance ultérieure. Ce règlement a notamment pour objet :

- DE définir les catégories d'immeubles et les parties du territoire assujetties à des normes d'occupation et d'entretien;
- DE prévoir des normes minimales afin d'empêcher le déperissement des bâtiments, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure;
- DE répondre aux obligations prévues aux articles 145.41 à 145.41.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, y compris celles visant les immeubles patrimoniaux.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

10 SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

Le rapport du mois de décembre 2025 de l'inspecteur en bâtiment est déposé au conseil pour son appréciation.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 janvier 2026



12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE
D'ÉPURATION

12.1 Suivi des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées

Le rapport du mois de décembre 2025 de l'inspecteur municipal est déposé au conseil pour son appréciation.

Rés. 2026-01-536

12.2 Rapport du directeur général et greffier-trésorier portant sur la résolution 2025-12-510 et les effets de son suivi – fuite d'eau

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur général et greffier-trésorier, en suivi de la résolution adoptée par le conseil municipal le 1^{er} décembre 2025 concernant les pertes d'eau potable qui ne proviennent pas des infrastructures du réseau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Massueville a adopté la résolution 2025-12-510 demandant à la Régie concernée de procéder à l'inspection du réseau d'aqueduc afin de repérer les fuites potentielles, dans le but de limiter les coûts supplémentaires liés à la refacturation de volumes d'eau provenant de possibles fuites du réseau;

CONSIDÉRANT que d'autres vérifications ont permis d'établir qu'aucun compteur d'eau n'est actuellement installé à la Régie intermunicipale de protection incendie, ce qui ne permet pas de mesurer avec précision les quantités d'eau utilisées à des fins de protection incendie, malgré l'existence de pratiques opérationnelles permettant le réapprovisionnement en eau directement sur les lieux d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT que l'absence de compteur d'eau peut limiter la capacité de ventiler adéquatement les volumes d'eau consommée et compliquer l'analyse des pertes réelles sur le réseau d'aqueduc de la Municipalité;

Sur proposition du conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;

IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du rapport du directeur général et greffier-trésorier portant sur l'analyse des pertes d'eau et les démarches effectuées;

DE DEMANDER à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre de procéder à l'installation d'un compteur d'eau visant à implanter la mesure des volumes d'eau réels utilisés dans la municipalité de Massueville pour les bâtiments abritant la Régie des incendies;

DE MANDATER le directeur général et greffier-trésorier afin d'assurer le suivi de ce dossier et d'informer la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre ainsi que la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-01-537

12.3 Rapport du directeur général et greffier-trésorier portant sur la résolution 2025-12-510 et les effets de son suivi – volume d'eau

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur général et greffier-trésorier, en suivi de la résolution adoptée par le conseil municipal le 1^{er} décembre 2025 concernant les pertes d'eau potable qui ne proviennent pas des infrastructures du réseau;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 janvier 2026



CONSIDÉRANT QUE le rapport du directeur général et greffier trésorier portant sur l'analyse des pertes d'eau a également permis d'amorcer une réflexion quant à la nécessité de confirmer la disponibilité des volumes d'eau pour l'année 2026 et les années subséquentes, afin d'assurer une sécurité administrative adéquate pour la planification et le développement du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la plus récente information transmise à la Municipalité sur les quantités d'eau disponibles afin de soutenir son développement immobilier date d'il y a plus de dix-huit (18) mois;

CONSIDÉRANT que ces informations sont essentielles à la planification du territoire, à la gestion des infrastructures municipales et à l'autorisation de nouveaux projets de développement;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que les quantités d'eau disponibles pour la Municipalité de Massueville soient confirmées pour l'année 2026 par résolution formelle du conseil de la Régie et que ce volume constitue la donnée de référence, à moins qu'une nouvelle résolution ne vienne le modifier, afin d'assurer une meilleure prévisibilité et une sécurité administrative;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Louis Fillion;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;

IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER que les quantités d'eau disponibles pour la Municipalité de Massueville soient confirmées pour l'année 2026 par résolution formelle du conseil de la Régie et que ce volume constitue la donnée de référence, à moins d'une modification ultérieure dûment autorisée;

DE MANDATER le directeur général et greffier-trésorier afin d'assurer le suivi de ce dossier et de faire rapport au conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

ADMINISTRATION

Rés. 2026-01-538

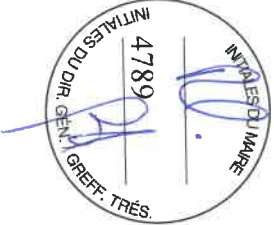
13.1 Autorisation du paiement des dépenses restantes du mois de décembre 2025 et des dépenses du mois de janvier 2026

Le directeur général et greffier-trésorier certifie que la Municipalité du Village de Massueville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses.

Sur proposition du conseiller Roger Béchard;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Massueville autorise le paiement des dépenses apparaissant dans la liste ci-dessous pour la période restante du mois de décembre 2025 et pour la période du mois de janvier 2026 et totalisant 63 131,18\$.

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 janvier 2026



PAIEMENT JANVIER 2026

CHEQUE	Fournisseurs	MONTANT
C2600001	Fédération Québécoise des Municipalités.....	1 298,75 \$
C2600002	Fonds d'information sur le territoire.....	6,00 \$
C2600003	G.A.D. Brouillard Inc.....	14 899,07 \$
C2600004	MRC Pierre-De Saurel.....	2 271,58 \$
C2600005	Régie inter. protection Incendie.....	10 073,76 \$
C2600006	Ville de Sorel-Tracy.....	1 565,63 \$
C2600007	Annie Pronovost, Revisure correctrice.....	551,88 \$
C2600008	Eurofins Essais Environnementaux Canada.....	2 335,72 \$
C2600009	Dépanneur S. G. Bardier.....	239,21 \$
C2600010	Garage J.E. Tetreault Inc.....	1 388,08 \$
C2600011	Buropro Citation.....	109,49 \$
C2600012	Comité des Fêtes de la Seigneurie-Baptiste.....	700,00 \$
C2600013	Manon Paulhus.....	229,95 \$
C2600014	KQM Assurances Inc.....	21 221,21 \$
C2600015	Daniel Tetreault, CPA inc.....	3 156,06 \$
C2600016	ACEP Montérégie-Est.....	50,00 \$
C2600017	Ministère des finances du Québec.....	133,00 \$
12500234	Hydro Québec.....	103,38 \$
12500235	Hydro Québec.....	307,32 \$
12500236	Hydro Québec.....	34,36 \$
12500237	Hydro Québec.....	48,71 \$
12600001	FPS Informatique Inc.....	1 631,69 \$
12600002	Energie Sonic Inc.....	362,03 \$
12600003	Global Payments.....	41,78 \$
12600004	Northpoint Financement commercial inc.....	372,52 \$
TOTAL		63 131,18 \$

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-01-539

13.2 Traitement des élus et ajustement de la rémunération des employés municipaux – Exercice financier 2026

CONSIDÉRANT le contexte financier de l'exercice 2026 et la volonté du conseil municipal de faire preuve de rigueur budgétaire;

CONSIDÉRANT la note déposée au conseil municipal par le maire, M. Richard Gauthier;

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les conditions salariales pour l'année 2026 déposées au conseil.

DE RECONNAÎTRE que la résolution et les conditions salariales tiennent lieu de contrat de travail entre les parties.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-01-540

13.3 Rapport d'approbation – Budget 2026, Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel

ATTENDU la réception, par l'Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel, d'un rapport d'approbation du budget 2026;

ATTENDU QUE pour être officiellement reçue, la contribution totale budgétée doit être entérinée par une résolution du conseil municipal;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 janvier 2026



EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Roger Bécharé;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

Que la production des rapports d'approbation du budget 2026 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel soit approuvée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

13.4 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme avoir reçu, dans les délais conformes, des élus ci-dessous nommés, une copie du formulaire SM 70 « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » conforme aux exigences de l'article 357 et des articles suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

- Madame Debra Millington, conseillère
- Madame Jessica Lambert, conseillère
- Monsieur Pierre Michaud, conseiller
- Monsieur Louis Fillion, conseiller
- Monsieur Michael Lusignan, conseiller
- Monsieur Roger Bécharé, conseiller
- Monsieur Richard Gauthier, maire

Rés. 2026-01-541

13.5 Société de transport collectif Pierre-De Saurel - Avis public, grille tarifaire 2026

CONSIDÉRANT que la Société de transport collectif Pierre-De Saurel a procédé à la publication d'un avis public concernant l'adoption de sa grille tarifaire applicable pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que cette grille tarifaire encadre les tarifs exigés pour les services de transport collectif offerts sur le territoire desservi, y compris la Municipalité de Massueville;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a été informé du contenu de cet avis public et de la grille tarifaire proposée pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère Debra Millington;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE de l'avis public publié par la Société de transport collectif Pierre-De Saurel concernant la grille tarifaire applicable pour l'année 2026;

DE PRENDRE ACTE des informations transmises relativement aux tarifs en vigueur pour les services de transport collectif offerts sur le territoire de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.



**PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 janvier 2026**

Rés. 2026-01-542

13.6 Tonte de Gazon - Bibliothèque, été 2026

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé a entrepris une démarche en vue de répondre aux besoins spécifiques en matière de tonte de gazon à la bibliothèque située au 285, rue Bonsecours;

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues et analysées conformément aux règles en vigueur;

ATTENDU QUE la proposition de l'Entreprise O.G. Villiard répond aux exigences techniques et financières établies par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition du conseiller Pierre Michaud;
Appuyée par le conseiller Michael Lusignan;

IL EST RÉSOLU QUE :

Le conseil confirme la démarche de la municipalité de Saint-Aimé concernant l'octroi du contrat pour les services de tonte de gazon;

Le conseil approuve l'octroi du contrat à l'Entreprise O.G. Villiard, tel que recommandé, pour un montant de 730,00\$ plus taxes applicables;

Le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté pour signer tout document nécessaire à l'exécution de ce contrat.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-01-543

13.7 Résolution concernant l'adoption de la mise à jour de l'identité visuelle de la
Municipalité de Massueville

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} décembre 2025, la Municipalité de Massueville a présenté une proposition de mise à jour de son logo institutionnel;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à jour vise à respecter l'héritage visuel du village tout en reflétant le dynamisme, la vitalité et l'engagement actuels de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le logo proposé conserve les éléments fondamentaux représentant l'identité de Massueville, tout en y intégrant le slogan « Un village qu'on prend à ❤️ », symbole de l'attachement des citoyens à leur milieu de vie et de la solidarité qui les unit;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a souhaité, avant d'officialiser cette nouvelle identité visuelle, recueillir les commentaires et impressions de la population;

CONSIDÉRANT QUE les commentaires reçus à la suite de cette consultation sont majoritairement positifs et témoignent d'une adhésion citoyenne à cette évolution de l'image institutionnelle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que cette mise à jour constitue une continuité modernisée, fidèle à l'âme de Massueville et représentative de sa réalité actuelle;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 janvier 2026



EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère Jessica Lambert;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER officiellement la mise à jour du logo de la Municipalité de Massueville, y compris le slogan « Un village qu'on prend à ❤️ »;

D'AUTORISER l'utilisation de cette nouvelle identité visuelle dans l'ensemble des communications municipales, documents officiels, outils promotionnels et plateformes numériques de la Municipalité;

DE MANDATER l'administration municipale afin d'assurer une transition harmonieuse vers cette nouvelle identité visuelle, selon les échéanciers et modalités jugés appropriés;

DE REMERCIER les citoyennes et citoyens ayant participé à la consultation pour leur engagement et leurs commentaires constructifs.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Rés. 2026-01-544

13.8 Participation de la Municipalité de Massueville aux Journées de la persévérance scolaire 2026

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire (JPS) se tiendront du 16 au 20 février 2026 à l'échelle du Québec, sous le thème de la valorisation de la persévérance et de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un levier essentiel du développement social, économique et communautaire, particulièrement en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Massueville reconnaît l'importance de soutenir les jeunes, les familles et les acteurs du milieu dans la promotion de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Pôle Réussite Montérégie invite les municipalités et partenaires du milieu à participer activement aux Journées de la persévérance scolaire 2026, notamment par des gestes de sensibilisation et des actions symboliques;

CONSIDÉRANT QUE du matériel promotionnel et des outils de communication sont mis à la disposition des partenaires afin de favoriser la mobilisation locale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère Jessica Lambert;
Appuyée par le conseiller Louis Fillion;

IL EST RÉSOLU QUE :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Massueville confirme sa participation aux Journées de la persévérance scolaire 2026, qui se tiendront du 16 au 20 février 2026;

QUE la Municipalité s'engage à accomplir des actions de sensibilisation, notamment la diffusion de messages et la participation au jeudi 19 février 2026 PerséVERT;

PROJET de Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire du 6 janvier 2026



QUE la direction générale soit autorisée à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

14. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

15. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

16. Questions diverses

Une période couvrant les questions diverses est tenue à l'intention des membres du Conseil.

17. Clôture de la séance

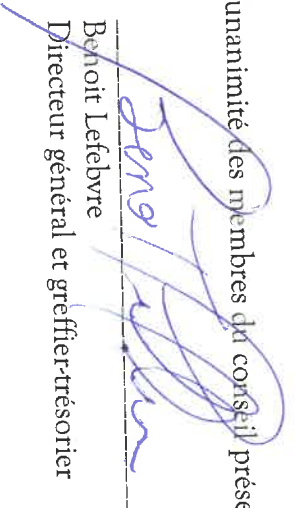
Sur proposition du conseiller Michael Lusignan;
Appuyée par la conseillère Debra Millington;

IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h05.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.


Richard Gauthier
Maire


Benoit Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Rés.2026-01-545